

Le 25/02/2025

Présentation des Travaux aux habitants

Création de trottoir Rue de la Roche, Rablay-sur-Layon, Bellevigne-en-Layon





Intervenants

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Loire Layon

Aubance

Maitre d'œuvre : Service Voirie CCLLA

Entreprise voirie: TPPL

Entreprise marquage au sol : ESVIA

Intervenants associés: Bellevigne en Layon, ATD, Aléop,

3RD'Anjou

Présentation du projet

LOIRE LAYON AUBANCE

Rue de la Roche, RD 125



Enjeux

La sécurisation

Des cheminements piétons Des circulations cycles

La diminution des vitesses

Excessives dans le sens entrant

· La visibilité

Des voies adjacentes

L'accessibilité

Des cheminements piétons Des arrêts de transports scolaires

Objectifs

Assurer les continuités

Des cheminements piétons Des circulations cycles

- Séparation des flux
- Limiter les aménagements provisoires

Créer une ambiance paysagère

Conserver l'esprit rural Maintien des accotements enherbés Utiliser des matériaux perméables Limiter la présence du minéral



Programme des Travaux

Planning général de l'opération

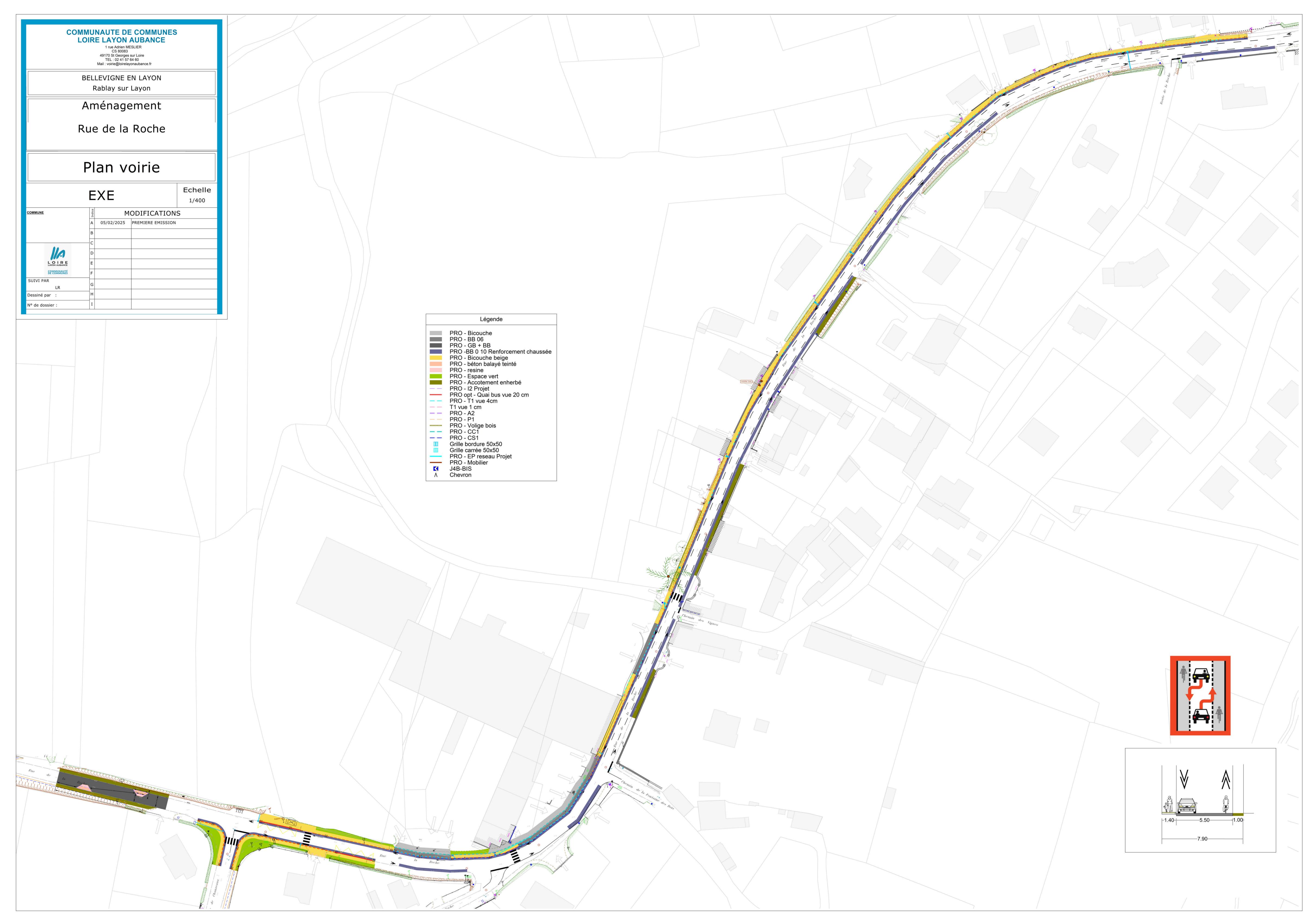
	Période de travaux	Maitre d'ouvrage	Entreprise	
Création de trottoir	3 mois Mars-Juin	Communauté de Communes	TPPL	
Enduit de chaussée	1 journée fin Juin	Conseil Départemental	Attribution en cours	
Marquage cycle	1 semaine Septembre	Communauté de Communes	ESVIA	



Plan

En annexe





Méthodologie d'exécution

Préparation

Repérage des réseaux, installation de chantier, constat d'huissier, signalisation, implantation

Démolition et terrassement des trottoirs

Sciage, libération des emprises, démolition de chaussée et bordures existantes

Réseaux

Création ou remplacement des grilles avaloirs, mise à la côte d'ouvrage

Bordures

Terrassements, préparation entrées charretières, coulage, « séchage » 48h

Trottoirs

Empierrement, réglage, revêtement bicouche ou enrobé

Finitions

Engazonnement accotement, signalisation, mobilier

Planning des travaux

• Durée prévisionnelle : 3 mois

		Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	Phase de préparation	En cours				
Coté n°pairs	Démolition et terrassement		1 semaine			
	Grilles pluviales			1 semaine		
	Bordures			2 semaines		
	Trottoir			3 ser	naines	
Coté n°impairs	Démolition et terrassement				1 semaine	
	Bordure				2 semaines	
	Trottoir et quai bus					1 semaine
	Aménagement Ecluse					1 semaine

Organisation des échanges

Général

Réalisation d'un constat d'huissier

Présence d'un chef de chantier sur site : TPPL (M. Sarrazin)

Demande de modification ou adaptation du projet

A formuler en mairie ou au chef de chantier, validation impérative par le maitre d'œuvre ou le maitre d'ouvrage

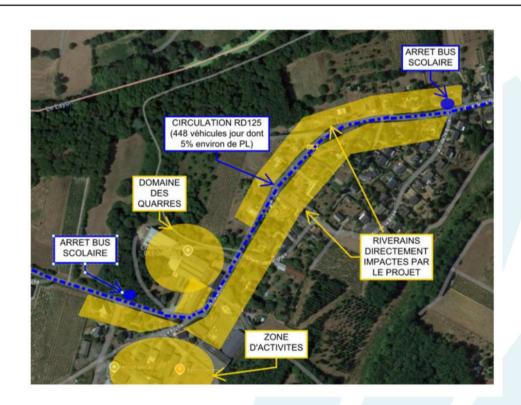
· Demande d'accès, de livraison, soins infirmiers ...

A faire auprès du chef de chantier, qui organise le quotidien du chantier,



Phasage des travaux

Etude



Plan de déviation



Phasage des travaux

Travaux sous route barrée

Accès autorisé aux riverains, sur présentation macaron

Transport scolaire

Passage maintenu

Déplacement temporaire de l'arrêt

Aléop informe les usagers

Collecte ordures ménagers

3Rd'Anjou: passage maintenu

Accès secours

Maintenu en permanence

Accès des entreprises

Maintenu, ou prévenu en avance par le chef de chantier si l'accès devait être bloqué temporairement

Accès des riverains

Maintenu, ou prévenu en avance par le chef de chantier si l'accès devait être bloqué temporairement

Cas particuliers

 Demande d'Accord Préalable aux Riverains du Domaine Public Routier d'Intérêt Communautaire

Afin de garantir les aisances de voirie des riverains le Maitre d'Ouvrage souhaite recueillir l'autorisation préalable des riverains pour intervenir sur le domaine privé et réaliser les travaux nécessaires au maintien de l'accès.

Si une solution alternative, consistant à ne pas entrer aux abords du domaine privé existe, elle sera privilégiée.



Demande d'Accord Préalable aux Riverains du Domaine Public Routier d'Intérêt Communautaire

Les travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes, impliquent des modifications altimétriques et de matériaux jusqu'au droit du domaine public. Afin de garantir les aisances de voirie des riverains (cf article 4.1 du règlement de voirie), la CCLLA souhaite recueillir l'autorisation préalable des riverains pour intervenir sur le domaine privé et réaliser les travaux nécessaires au maintien de l'accès.

Objet de la demande	Création de trottoir Rue de la Roche, Rablay sur Layon, Bellevigne en			
(Titre de l'opération)	Layon			
Représentant de la Maitrise	☐ Service voirie Loire Layon Aubance			
d'Ouvrage	Nom : RUFFINI Lucie			
	Adresse : 14 rue de la Fuye, Les Garennes sur Loire			
	Téléphone : 02 41 54 59 97			
	Mail : voirie@loirelayonaubance.fr			
Propriété privée riveraine	Adresse: Rue de la Roche, Bellevigne en Layon			
concernée par les travaux	Ou Parcelle n° :			
Coordonnées du	Nom:			
propriétaire nécessaires	Adresse :			
pour procéder à l'état des lieux contradictoire avant	T (()			
travaux.	Téléphone :			
- Contraction	Mail :			
Entreprise(s)	Nom : TPPL			
intervenante(s) pour le compte de la Communauté	Interlocuteur : MALARY Jean-Louis			
de Communes	Adresse: MOZE SUR LOUET			
Etat des lieux préalable				
(Constat d'huissier, photo,				
repérage des réseaux et				
ouvrages sensibles existants)				



Localisation et emprise au	
sol des travaux	
(B	
(Description précise)	
Matériaux mis en œuvre	
(Cas général : remise en état	
à l'identique)	
a rideritique,	
Durée estimée des travaux	
Remarques	
complémentaires	
Pièces jointes	-
(photo, schéma)	_
(prioto) saircinam,	
	-
	_
Fait à BELLEVIGNE EN LAYON	En 2 exemplaires originaux le
NOM, Prénom, Signature	NOM, Prénom, Signature
Le Président de la CCLLA	
M. SCHMITTER	
W. SCHWITTER	
☐ J'autorise la réalisation des	s travaux nécessaires à la remise en état selon les modalités définies
Je m'oppose à la réalisation	n des travaux dans la propriété*

^{*} tout désagrément ou dommage résultant de ce refus ne pourra être mis à la charge du maître d'ouvrage. Si une solution alternative, consistant à ne pas entrer aux abords du domaine privé existe, elle sera privilégiée.

CONTACT

• mairie.rablay-sur-layon@bellevigneenlayon.fr

• voirie@loirelayonaubance.fr

service voirie 02 41 54 59 97

Temps d'échanges (20 min)

- L'écoute bienveillante
- Le partage de la parole
- Parler en son nom propre
- Être concis



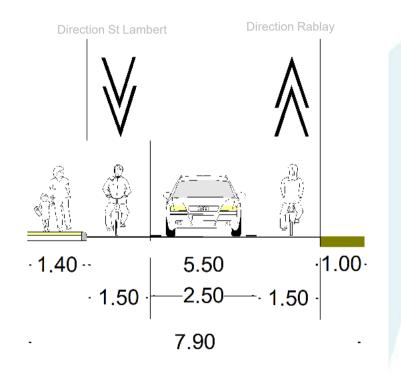
Plan

En annexe



Profil Type

Chaussée à Voie Centrale Banalisée



Définition

Chaussée à Voie Centrale Banalisée

CVCB, Chaucidou

• Fiche n°37 CEREMA mai 2017, définition

Chaussée étroite sans marquage axial

Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle

Les cyclistes circulent sur l'accotement revêtu appelé rive

La largeur de voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement

Les véhicules motorisés empruntent la rive quand ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes





Principe de fonctionnement d'une CVCB

